

Compte-rendu du Conseil de l'Ecole Doctorale 131 du 8 octobre 2024 :

Ordre du jour :

- La modification de l'intitulé de certains doctorats ;
- Les possibilités de défraiement pour les membres de jurys de soutenance ;
- La création d'un label « Recherche-crédation » pour les doctorats de l'ED ;
- La Graduate school ;
- La programmation des prochains conseils de l'ED.

Préambule :

Ce Conseil est le premier de l'année universitaire 2024-2025.

La programmation des séminaires est reportée au prochain Conseil car ce sujet est important et mérite une préparation en amont.

La proposition de la date du 12 novembre pour le prochain Conseil de l'ED de 14H30-16h est validée. L'organisation des séminaires sera à l'ordre du jour.

Il est prévu d'organiser le 13 novembre une rentrée pour tous les doctorant.e.s de l'ED à 16h, qui sera suivie d'un moment de convivialité à partir de 17h30.

Début des discussions au sujet de l'ordre du jour :

1 : Stéphane Feuillas explique la situation du LCAO pour les étudiants entre autres étrangers au sujet des mentions de diplômes.

Il est demandé d'ajouter d'une sous-mention « sociologie » ou/et « anthropologie » en Asie orientale.

Le directeur de l'ED, Mathieu Duplay, est d'accord.

Lucas Salaün demande s'il s'agit de mettre en place de nouveaux intitulés.

Il apparaît que de simples modifications de mentions déjà existantes.

Patricia Limido souhaite aussi changer l'intitulé d'un des doctorats pour le CERILAC pour faire rentrer dans le cadre des catégories CNU. Aussi, il est proposé de changer le doctorat « Histoire et sémiologie du texte et de l'image » par « Littératures, arts et philosophies ».

Emmanuelle André souhaite également changer l'intitulé d'un doctorat : « Cinéma, études visuelles » deviendrait « Etudes cinématographiques, études visuelles ».

Ces changements seraient actifs à partir de l'année universitaire 2025-2026.

Lucas Salaün regardera la procédure.

Vote : adopté à l'unanimité.

2 : Recherche-crédation

Le document de travail envoyé par Ariane Hudelet a semblé intéressant aux membres.

Lucas Salaün explique que ça sera une première pour l'Université, le temps de la procédure n'est pas connu.

Emilie Renard, directrice du centre Bétonsalon explique comment cela marche dans d'autres universités. Un lieu artistique accompagne les étudiant.e.s concernés dans leurs processus de création.

Mathieu Duplay propose d'en parler aux labos pour voir ce qu'ils en disent et notamment au niveau des financements.

Emilie Renard explique qu'ils ont des moyens humains et matériels pour accompagner des étudiants de toutes les disciplines, y compris les sciences humaines et sociales.

Emmanuelle André explique que la cinémathèque française accompagne déjà des étudiants.

Il y a une discussion autour d'un financement d'un CD siglé « recherche-crétion » avec d'autres ED dont l'ED 624, autour de l'idée de flécher des CD pour la recherche-crétion,

Mathieu Duplay propose de chercher des idées de partenariats avec les conservatoires.

Actuellement, quelques doctorant.e.s travaillent dans un domaine artistique en parallèle de leurs recherches. La mise en place de ce label les aiderait à pouvoir mettre en avant leurs compétences.

Aussi, il est décidé de mettre en place une réflexion sur le long terme à ce sujet sur la base notamment du texte d'Ariane Hudelet qui a été transmis à chaque membre en amont du Conseil.

Il est possible de mettre en avant le label en expliquant qu'il est en cours de mise en place.

Vote : adopté à l'unanimité.

3 : Graduate school (GS)

Emmanuelle André parle des possibilités offertes par la GS depuis sa création en octobre 2023 :

- Financements de stages pour les doctorant.e.s ;
- 2 Ecoles d'été : Chicago et Norvège ;
- Budget pour organiser des congrès internationaux ;
- Invitation de chercheurs étrangers ;
- Financement de séminaires ;
- Financement de séjours de recherche pour les étudiant.e.s en master 2 et en doctorat.

La communication de ces dispositifs auprès des étudiant.e.s sera améliorée.

4 : Financement des jurys de thèse

Ce point dépend de l'enveloppe que recevra l'ED pour l'année 2025. Il existe déjà une participation au cas par cas pour aider les laboratoires mais cela n'est pas autorisé de façon réglementaire. Ce n'est pas fléché dans le budget annuel.

5 : Dossiers de candidature hors CD

Les deux dossiers reçus seront examinés lors du prochain Conseil.

6 : Retours sur la nouvelle organisation des CSI

Pour Mathieu Duplay, ces nouvelles règles sont bénéfiques, intéressantes pédagogiquement. Il subsiste quelques soucis, à la marge, avec notamment des délais qui ne sont pas respectés par les doctorant.e.s. Il est dans l'intérêt de tous de bien suivre la procédure clairement définie.

Les représentants des doctorant.e.s expliquent de leur côté que les démarches ne sont pas encore claires pour tous. Il a été remonté qu'à plusieurs reprises que le directeur de thèse assistait à l'ensemble du CSI, contrairement aux règles établies. L'ED se propose de clarifier dès que possible les informations sur le site web.